



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR BASKET BALL

Complexe de la Plantade – Montée du Belvédère – 13340 ROGNAC

12 Allée des Imprimeurs - 06700 ST LAURENT DU VAR

Tél : 04 92 07 77 77 - Fax : 04 92 07 77 78

Courriel ligue@pacabasketball.fr

St Laurent du Var, le 9 juin 2020.

N/Réf. : 2020_06_09_AP_SA_119_PV CONSULTATION AG A DISTANCE

PV CONSULTATION AG A DISTANCE

La date et le lieu de l'Assemblée Générale (AG) sont fixés chaque année par le Comité Directeur de La Ligue (Art. 7.1) qui en arrête l'ordre du jour (art. 10.10).

Si le comité directeur est le seul compétent pour modifier la date et le lieu, les statuts imposent la tenue de cette réunion au plus tard le 15 Juillet 2020, il est donc nécessaire de consulter l'Assemblée Générale pour déroger à cette limite statutaire.

Un report impliquera, par voie de conséquence, la prorogation des mandats des instances dirigeantes. Il est là aussi nécessaire d'obtenir l'accord des membres de l'AG pour proroger d'autant, et à titre exceptionnel, les mandats des membres du Comité Directeur.

Cela ne remet nullement en cause le principe démocratique de l'association mais a pour but de permettre la gestion de la structure pendant les quelques semaines au cours desquelles des décisions doivent être prises pour la bonne continuité des missions de la Ligue PACA.

Cette prorogation vaudra, conformément à l'article 906 des règlements généraux de la FFBB, pour les membres des commissions existantes qui sont reconduits annuellement « jusqu'au renouvellement des commissions par les instances dirigeantes » nouvellement élues.

Conformément à l'article 7.2.3 des statuts, dans l'intervalle entre deux assemblées annuelles ordinaires, et sur une question ponctuelle, l'Assemblée Générale peut être consultée à distance. La consultation peut être faite sur plusieurs jours mais avec une date de fin renseignée. Elle ne sera valable que si au moins de la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des membres a participé.

En application de l'article 7.2.10 des statuts, les décisions de l'AG doivent être prises à la majorité absolue des voix présentes et représentées.



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR BASKET BALL

Complexe de la Plantade – Montée du Belvédère – 13340 ROGNAC

12 Allée des Imprimeurs - 06700 ST LAURENT DU VAR

Tél : 04 92 07 77 77 - Fax : 04 92 07 77 78

Courriel ligue@pacabasketball.fr

Vous trouverez ci-dessous le bilan de cette consultation à distance :

- 1 - Concernant l'assemblée générale de la Ligue PACA de Basket Ball, le nombre de voix représentant l'ensemble des clubs de la Ligue s'élève à 26 460 dont 23 118 voix ont été exprimées.

A la question : « Acceptez-vous de reporter l'Assemblée Générale électorale initialement prévue le 27 Juin 2020 à Meyreuil ? » 23 118 voix ont été exprimées, dont 22 964 POUR – 0 CONTRE – 154 NE SE PRONONCE PAS.

Proposition votée à la majorité absolue

A la question : « Acceptez-vous qu'au regard de la situation sanitaire exceptionnelle, l'Assemblée Générale se déroule au-delà du 15 Juillet 2020 ? » 23 118 voix ont été exprimées, dont 22 833 POUR – 131 CONTRE – 154 NE SE PRONONCE PAS.

Proposition votée à la majorité absolue

A la question : « Acceptez-vous de proroger à titre exceptionnel les mandats des membres du Comité Directeur actuel jusqu'au renouvellement des instances dirigeantes qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale fixé au 12 Septembre 2020 à Rognac ? » 23 118 voix ont été exprimées, dont 22 900 POUR – 64 CONTRE – 154 NE SE PRONONCE PAS.

Proposition votée à la majorité absolue

- 2 - Concernant les délégués de la Ligue PACA élus pour représenter la Ligue à l'assemblée générale de la FFBB de Basket Ball, le nombre de voix représentant l'ensemble des clubs de la Ligue s'élève à 7 606 dont 7 241 voix ont été exprimées.

A la question : « Acceptez-vous de proroger le mandat des délégués préalablement désignés pour l'Assemblée Générale de la FFBB qui s'est tenue en Octobre 2019 à Vittel jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB qui devrait se dérouler au Touquet le 17 Octobre 2020 ? » 7 241 voix ont été exprimées, dont 7 087 POUR – 0 CONTRE – 154 NE SE PRONONCE PAS.

Proposition votée à la majorité absolue

Le Président de la Ligue PACA

Monsieur Jean-Pierre BRUYERE

JP BRUYERE

Le Secrétaire Général de la Ligue PACA

Monsieur Arnaud PETITBOULANGER